

Commune d'AMENUCOURT
VAL D'OISE
CANTON DE VAUREAL

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, à 19 heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Mme CAMBOURIEUX Frédérique, Maire.

Etaient présents : Mme CAMBOURIEUX Frédérique, M. ZAPPELLINI Alain, Mr DELAPORTE Thierry, Mme LEBARQUE Nadine, Mme POURRE Christine, Mr LEBARQUE Sébastien, Mme CAMBOURIEUX Charlotte.

Absents : Mr HERBET Thierry donne pouvoir à CAMBOURIEUX Frédérique
M. CASTRO Jérémie

Secrétaire de séance : CAMBOURIEUX Charlotte

La séance débute à 19h00

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2024
- Délibérations :
 - 2024 – 07 : Approbation du Compte Administratif 2023
 - 2024 – 08 : Approbation du Compte de Gestion 2023
 - 2024 – 09 : Prêt à un particulier de 2 000.00€ (commission CCAS) convention
 - 2024 – 10 : Approbation du Compte de Gestion 2023 – CCAS
 - 2024 – 11 : Approbation du Compte Administratif 2023 - CCAS
- Questions diverses

DELIBERATION 2024-07

Objet : Compte de gestion 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur,

Considérant qu'une convention de prêt doit être signée entre Madame Reynaud et la Commune d'Amenucourt,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention de prêt d'un montant de 2 000€.

DELIBERATION 2024-10

Objet : Approbation du Compte de gestion 2023 – CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur,

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion à l'unanimité

DELIBERATION 2024 – 11

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 - CCAS

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de M. ZAPPELINI Alain, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme CAMBOURIEUX Frédérique Maire, s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré. Madame le maire est sortie de la salle du conseil municipal.

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	Recettes de fonctionnement	11 101.16 €
	Dépenses de fonctionnement	6 693.48 €
	Résultat de l'exercice 2023	4 407.68 €
	Résultat reporté (cumulé N-1)	1 085.65 €
	Résultat global	5 493.33 €

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus

5 – Voté à l'unanimité. Ont signé au registre des délibérations

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité

PREPARATION DU BUDGET :

Le CA a été pointé ligne par ligne, ce qui a permis d'échanger sur la préparation du budget 2024. Notamment sur l'Etude du pont de Fourges, la commune devra verser environ 17 000 € pour lancer les travaux, avant d'être remboursée par la CCVVS.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Projet de travaux à la salle des fêtes.** Madame le Maire a présenté, le devis : **107 870.37 €** (isolation plafond, rampant, combles, nouvelles menuiseries, changement de lumières, nouveaux câbles vidéo, réaménagement plomberie cuisine, supplément BEC, enduit peinture, pose cuisine).
- **Projet Parking.** Faire en épi dans l'autre sens ? Bande de roulement sous les pommiers...
 - Le devis de Mr Bonnet « Etude de conception de l'aménagement : 9 570 €. Subventionné à 70%
 - Réalisation du dossier d'appels d'offres : 6 615 €
 - Suivi des travaux : 10 980 €
- **Animation tennis :** Damien BAUDRAS, Madame Delhommeau, organise l'inauguration du nouveau terrain multisports. Il y aura une démonstration de tennis et animation boules de pétanque.
- Elections européennes le 9 juin 2024.
- Rappel pour le versement des subventions aux associations en attente des bilans.
- Le chemin qui longe la parcelle Boucher s'appelle le chemin de Chantereine
- Sujet de l'eau au Barn
- Sujet du dépôt de plainte contre Mr Doussaint
- Sujet de l'antenne 4G
- Sujet de l'éclairage public (extinction ?)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33.

La secrétaire de séance,

Le Maire,



F. Cambouey